

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sabrina Damboise	Numéro de permis 2019283	Date d'inspection Le 04 décembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie chez Sabrina		Numéro de téléphone (506) 445-1180	
Adresse 190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	04 déc. 2023	
Commentaires : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien se trouvent dans la cuisine. (La serrure ne fonctionne plus et doit être remplacée le plus rapidement possible). Une photo me sera envoyée lorsque cela sera faite.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des effets personnels, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des médicaments (fiches d'administration) et de la désignation. Observation - fin de la sieste et de la collation.			

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 décembre 2023

Date

original signé par  
Sabrina Damboise

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 décembre 2023

Date